**VADEMECUM**

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Alpes-Maritimes souhaite faciliter la mise en œuvre de l’entretien professionnel dans les structures territoriales, s’agissant d’une obligation réglementaire.

La direction du conseil en ressources humaines du CDG06 a établi, dans le respect de la trame présentée dans la boîte à outils relative à l’entretien professionnel créée par le CDG06, des modèles de fiche de poste.

Avant toute utilisation

Ces modèles de fiche de poste doivent être **complétés** et **adaptés** à vos spécificités et vos contraintes.

Attention

Certaines activités liées à la réalisation des missions dévolues aux agents doivent faire l’objet **au préalable** d’une formation professionnelle voire d’une habilitation. Sont notamment concernés les emplois relevant de la filière technique.

D’autres emplois doivent également faire l’objet **d’un maintien régulier de compétences réglementaires par des formations professionnelles.** Sont notamment concernés les emplois relevant de la filière police municipale.

Modèle de fiche de poste : à compléter et à adapter à votre structure

|  |  |
| --- | --- |
| ***REFERENCES FICHE*** | ***ATTRIBUTIONS DU POSTE*** |
| Commune de : ……………………………..*(ou établissement public)*Version n°…Dernière mise à jour : ……/……/………… | Titulaire du poste : ….. ***NOM et Prénom…………………..***Quotité du poste : temps complet (35 heures / semaine)Titulaire du poste :Cadre d’emploi : adjoints techniques territoriauxGrade : Statut :Résidence administrative :Lieu de travail :  |

# LES MISSIONS GENERALES

* **Participer à l’entretien et l’embellissement des espaces verts ;**
* **Entretenir les matériels et engins ;**
* **Assurer le déneigement (le cas échéant) ;**

# LES LIAISONS HIERARCHIQUES ET TRANSVERSALES

***Relations hiérarchiques :***

***Relations transversales et externes :***

* Contacts fréquents avec les élus ;
* Contacts directs et permanents avec la population : les associations, les administrés ;

# AUTONOMIE - CONTRÔLE

* Activités définies et contrôlées par le responsable hiérarchique ;
* Autonomie importante dans l’exercice de ses fonctions pour la gestion du matériel et les besoins du service ;
* Le travail est contrôlé par l’équipe d’encadrement du service ;

# LES ACTIVITES

* Participe à l’entretien et l’embellissement des espaces verts :
	+ Participe aux campagnes de plantation et de renouvellement des espaces fleuris selon la saison ;
	+ Participe à la création de nouveaux espaces verts : jardins, massifs fleuris, square, aires d’accueil, jardinières, etc. ;
	+ Equipe certains espaces d’arrosages automatisés et en assure la maintenance ;
	+ Arrose l’ensemble des espaces verts et jardins : manuellement ou par l’utilisation de matériels automatisés ;
	+ Tond les jardins communaux et espaces verts ;
	+ Débroussaille et désherbe les sentiers, passages et terrains communaux ;
	+ Taille les végétaux selon la saison et les besoins ;
	+ Laboure et enrichit la terre de certains espaces verts selon les besoins ;
	+ Évacue et valorise les déchets verts ;
	+ Applique des traitements phytosanitaires le cas échéant (formation obligatoire) ;
	+ Conduit les travaux d'entretien et de nettoyage des aires de jeux, des surfaces et des espaces sportifs ;
	+ Surveille et entretient les espaces naturels protégés ;
	+ Assure l’entretien des abords des rivières et ruisseaux ;
* Entretient les matériels et engins :
	+ Nettoie, entretient et range les outils, équipements et matériels après usage ;
	+ Réalise des réparations et des dépannages de premier niveau ;
	+ Prévoit la maintenance ou le renouvellement d'un équipement ou d'un matériel ;
	+ Renseigne les documents et les carnets de bord relatifs à l'utilisation ou à l'entretien d'un équipement, d'un matériel ou d'un engin ;
	+ Applique les règles d'utilisation et de stockage des matériels et produits ;
	+ Alerte sur les risques, la vétusté, le dysfonctionnement ou la mise aux normes d'un équipement, d'un matériel, d'un engin ;
* Assurer le déneigement ;
	+ Assure le cas échéant le déneigement des routes et des espaces publics ;

*D’autres activités pourront être confiées à l’agent dans le cadre de circonstances exceptionnelles et pour répondre aux nécessités de service.*

# LES COMPETENCES

Les compétences techniques :

* Connaître les végétaux (essences, époques de floraison, variétés caduques, persistantes…), leur développement et leur entretien ;
* Connaître les méthodes de plantation ou d’engazonnement ;
* Avoir des capacités d’adaptation face à la diversité des chantiers et à leurs conditions de déroulement (climat…) ;
* Connaître les matériaux, des techniques de maçonnerie paysagère et d'arrosage ;
* Maîtriser les règles de sécurité au travail appropriées aux activités ;
* Etre en mesure de comprendre et respecter les règles relatives à l’hygiène et sécurité au travail (port des équipements de protection individuelle) ;
* Disposer des autorisations de conduite et des habilitations en cours de validité ;
* Etre en mesure de conduire avec habileté et prudence ;
* Avoir des notions de mécanique, d’électricité de véhicule et de mise en conditions du véhicule en fonction des conditions climatiques ;
* Maîtriser les règles de sécurité et d’urgence ;
* Savoir rendre compte des anomalies de fonctionnement et des risques d'accident liés à un équipement ;
* Savoir signaler et protéger son intervention par les mesures appropriées ;
* Maîtriser les règles d'utilisation et de stockage des matériels et produits ;

Les compétences relationnelles :

* Savoir rendre compte de manière écrite ou orale de son activité et des conditions de son intervention ;
* Savoir adapter son comportement à la situation et exposer un avis technique ;
* Savoir faire preuve de calme, correction (langage et tenue), précision et fermeté à la fois ;

Les compétences organisationnelles :

* Savoir organiser son travail en fonction des objectifs définis, des priorités et des contraintes de temps particulières ;
* Savoir prendre en compte des consignes écrites ou orales ;
* Savoir repérer son niveau d'intervention et agir avec autonomie ;
* Savoir organiser son travail au quotidien (selon les besoins du service) ;
* Savoir travailler proprement et soigneusement ;

# LES CONDITIONS D’EXERCICE

* **Horaires : ……à définir………………………………………………………………………… :**
	+ Temps de travail hebdomadaire : [ ]  temps complet (35h) [ ]  temps non complet (…… h)
	+ Horaires journaliers de travail : ***…………à définir……………………………………………..***
	+ Astreinte : [ ]  Oui [ ]  Non
* Moyens matériels mis à disposition :
	+ Tenues et équipements de protection individuelle (à adapter en fonction des activités effectuées et des saisons) ;
	+ Matériels et engins de coupe, de fauchage, de terrassement et outillages divers ;
	+ Uniquement avec la formation réglementaire obligatoire, produits phytosanitaires ;
	+ Véhicule de service ;
* Conditions particulières d’exercice :
	+ Travail seul, parfois au sein d'une équipe réduite ;
	+ Déplacements permanents sur les sites d'intervention ;
	+ Le travail est d’extérieur et l’agent subit les influences du climat. Il nécessite à la fois de pouvoir se déplacer et d’avoir de la disponibilité en saison ;
	+ L’agent connait des contraintes physiques liées aux gestes et postures en lien avec les missions ainsi que des contraintes intellectuelles ;
	+ Activités soumises à une forte saisonnalité, à des pics d'activité notamment liés aux conditions climatiques mais également à l’activité elle-même ;
* Hygiène et sécurité :
	+ Port de vêtements professionnels adaptés. Les éléments de protection individuelle pour chacune des activités sont obligatoires ;
	+ Métier exposé à une pénibilité du travail : environnement sonore, port de charges, dangerosité des matériels et engins utilisés, produits dangereux et polluants, station debout prolongée, horaires irréguliers avec une forte amplitude journalière ;
	+ Les risques professionnels encourus sont :
		- Chutes et contusions multiples ;
		- Brûlures ;
		- Coupures ;
		- Troubles musculo-squelettiques ;
		- Accident de la route ;
		- Noyade ;
		- Agression physique et verbale ;

# LE PROFIL PROFESSIONNEL

***Formation requise :***

* Diplôme ou titre professionnel de niveau V dans les espaces verts ;

***Habilitations et formations requises :***

* Permis de conduire (B) en cours de validité ;
* Formation réglementaire obligatoire CERTIPHYTO (utilisation de produits phytosanitaires) ;
* Formation professionnelle « Travaux en hauteur » ;

***Expérience professionnelle souhaitée :***

* Expérience de 2 ans souhaitée dans les espaces verts ;

***Les conditions d’accès :***

* Recrutement direct ou par concours ou par voie de mutation interne ;

***Profil général du candidat au poste (en deux phrases maximum) :***

Porteuse de l’image de son employeur auprès des administrés, la personne devra être polyvalente et investie dans les missions de service public incombant au service technique.

Dans le cadre de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, le respect des obligations s’imposent à tout agent public.

Le titulaire de la fiche de la poste Le supérieur hiérarchique

Notification le :

Nom – Prénom et signature : Nom – Prénom et signature